



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 3 juillet 2023 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Mesdames Marielle Gervais et Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juillet 2023
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023
- 4 DIRECTION GÉNÉRALE
 - 4.1 Demande de financement dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! »
 - 4.2 Adoption - Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la charte de la langue française
 - 4.3 Demande d'aide financière - Fonds d'assurances des municipalité du Québec
- 5 FINANCES
 - 5.1 Autorisation d'enchérir – vente pour défaut de paiement de taxes
 - 5.2 Approbation – liste des propriétés en défaut de paiement de taxes
 - 5.3 Autorisation de paiement – Nivelage et Terrassement Verdura Inc.
 - 5.4 Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
 - 5.5 Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
 - 5.6 Autorisation de paiement - Ingétex
- 6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
 - 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – juin 2023
- 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Motion de remerciement - Robin Courchesne
 - 7.2 Motion de remerciement – Véronique Rioux
 - 7.3 Motion de félicitations - pompiers
 - 7.4 Octroi de contrat - CAUCA - Répartition des appels incendies
 - 7.5 Octroi de contrat - CAUCA - Gestion des appels 9-1-1
- 8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

9.1 Octroi de contrat - Martin Roy et Associés Inc. - Relevé et modélisation énergétique

9.2 Demande de commandites - Directrice de l'école Capitaine Luc Fortin

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - soudures Brault Inc.

10.2 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Appel d'offres # CHI-20242025

10.3 Ajout – panneaux d'arrêt – divers emplacements

10.4 Octroi de contrat - Construction Dany Boucher Inc. - API-2023-1

10.5 Octroi de contrat – Choinière et Morin Inc. - Déneigement 2024

10.6 Demande au ministère des Transports du Québec pour une autorisation pour délinéateurs (route 202)

10.7 Autorisation – ouverture d'un appel d'offres public pour approvisionnement – rétrocaveuse

10.8 Octroi de contrat - Signalisation Kalitec Inc. et autorisation de paiement

10.9 Octroi de contrat – Tetra Tech - Remplacement du poste de pompage PP5

11 RÉGLEMENTATION

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

13.1 Déboursés du mois de juin 2023

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12893-07-03 **2.1** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juillet 2023.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juillet 2023.

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

12894-07-03 **3.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023.

4 DIRECTION GÉNÉRALE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- 12895-07-03 4.1 Demande de financement dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! »

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » à l'été 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DÉPOSER la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de la Municipalité de Venise-en-Québec et à signer tous les documents afférents.

- 12896-07-03 4.2 Adoption - Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la charte de la langue française

CONSIDÉRANT qu'en vue de l'application et du contrôle des dispositions de la *Charte de la langue française* (ci-après 'la Charte'), les organismes municipaux doivent adopter une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements à leurs obligations en vertu de celle-ci. Annuellement, un rapport sur l'application de cette procédure précisant notamment le nombre de plaintes reçues et traitées devra être transmis au ministre de la Langue française (art. 128.1 et 128.2) ;

CONSIDÉRANT qu'un modèle de procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations d'un organisme municipal en vertu de la Charte, qui doit être adoptée par résolution lors d'une séance du conseil ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la charte de la langue française.

- 12897-07-03 4.3 Demande d'aide financière - Fonds d'assurances des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que les Bourses Action prévention sont remises à des municipalités assurées par le Fonds d'assurance des municipalités du



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Québec (Fonds) pour la mise en place de projets visant à prévenir les sinistres les plus coûteux ou fréquents sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mis en place plusieurs mesures visant à prévenir les sinistres sur son territoire via l'ajout de défibrillateurs cardiaques, l'ajout de signalisation routière et l'installation de caméras dans ses lieux publics ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DÉPOSER une demande d'aide financière auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec via ses Bourses Action prévention.

5 FINANCES

12898-07-03 5.1 Autorisation d'enchérir – vente pour défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT l'habilitation de la Municipalité en matière de recouvrement de taxes impayées en vertu du Code municipal ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

DE MANDATER le directeur général greffier-trésorier avec la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Commission scolaire Eastern Townships, à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou le maire à enchérir jusqu'au montant des taxes pour et au nom de la municipalité sur les immeubles mis en vente pour taxes impayées, et ce, afin de protéger les intérêts de la municipalité.

12899-07-03 5.2 Approbation – liste des propriétés en défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT que l'article 22 du Code municipal du Québec stipule que le conseil doit approuver la liste préparée par le secrétaire-trésorier mentionnant toutes les informations requises par la Loi concernant les immeubles et propriétaires en défaut de paiement de taxes ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire entamer la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2023 ;

Il est proposé par Alain Paquin appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes préparées par le directeur général greffier-trésorier.

12900-07-03 5.3 Autorisation de paiement – Nivelage et Terrassement Verdura Inc.

CONSIDÉRANT l'installation de pavés unis pour le kiosque touristique ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Nivelage et Terrassement Verdura Inc. d'un montant de 14 575 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

12901-07-03 5.4 Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air fera un appel de projet à l'automne 2023 ;

Il est proposé Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec autorise la présentation du projet de construction d'un gymnase municipal favorisant la pratique d'activités physiques au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Venise-en-Québec à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ;

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec désigne Monsieur Lukas Bouthillier, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

12902-07-03 5.5 Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air fera un appel de projet à l'automne 2023 ;

Il est proposé Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec autorise la présentation du projet de mise à niveau de sentiers existants dans le sentier de la Nature au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Venise-en-Québec à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



général par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec désigne Monsieur Lukas Bouthillier, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

12903-07-03 5.6 Autorisation de paiement - Ingétex

CONSIDÉRANT l'installation d'une ombrière au parc de la Culture ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Ingétex d'un montant de 31 430 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – juin 2023

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 30 juin 2023.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

12904-07-03 7.1 Motion de remerciement - Robin Courchesne

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DÉCERNER une motion de remerciement à M. Robin Courchesne pour les 26 années services rendus auprès du service de Sécurité Incendie à titre de pompier volontaire et de lui souhaiter une bonne continuation.

12905-07-03 7.2 Motion de remerciement – Véronique Rioux

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DONNER une mention de remerciement à Véronique Rioux pour sa contribution et son dévouement dans la cause des premiers répondants.

12906-07-03 7.3 Motion de félicitations - pompiers

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



DE DONNER une motion de félicitation pour la réussite de la formation intitulée ONU (Officier non urbain) de l'É.N.P.Q. » Pour les pompiers : Christopher Tessier, Patrick Maynard et Steve Marineau ;

DE DONNER une motion de félicitation pour la réussite de la formation intitulée OFFICIER 1 de l'É.N.P.Q. » à Charles Dubuc.

12907-07-03 7.4 Octroi de contrat - CAUCA - Répartition des appels incendies

CONSIDÉRANT qu'un centre d'urgence 9-1-1 est un centre qui reçoit les appels qui requièrent une ou plusieurs interventions d'urgence, qui détermine la nature de l'urgence et qui transmet l'appel, avec les coordonnées de l'appelant, au centre secondaire d'appels d'urgence approprié ;

CONSIDÉRANT que CAUCA est le fournisseur de la Municipalité pour le centre secondaire d'appels d'urgence qui est un centre de répartition d'un service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle technologie qui marquera la fin du 9-1-1 traditionnel. Le 9-1-1 de prochaine génération permettra de bonifier le service aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle technologie est une obligation du CRTC ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'organisme sans but lucratif CAUCA pour la répartition des appels incendies au montant de 20 553,56 \$ plus les taxes applicables pour une durée de 5 ans se terminant le 30 avril 2029 pour la Municipalité de Venise-en-Québec et Saint-Sébastien ;

D'AUTORISER le directeur général et le maire à signer l'entente entre la Municipalité et CAUCA.

12908-07-03 7.5 Octroi de contrat - CAUCA - Gestion des appels 9-1-1

CONSIDÉRANT que CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 52.1. de la Loi de la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT que CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie (ci-après « Centre incendie »), tel que défini à la Loi de la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT que CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite octroyer à CAUCA le mandat de répondre aux appels 9-1-1 de son territoire ;

CONSIDÉRANT que l'obligation de CAUCA, en vertu du présent contrat, se limite à fournir un service de réception, traitement et répartition des appels d'urgence 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité.

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à CAUCA pour la gestion des appels 9-1-1 ;

D'AUTORISER le directeur général et le maire à signer la présente entente.

8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

12909-07-03 8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 300, ave Pointe-Jameson – rénovation extérieure nouvelle fondation

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale au niveau urbanistique ;

La présente résolution du projet ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le projet tel que défini dans le préambule conditionnellement aux éléments suivants :

- Limiter la hauteur de la fondation à 1.2 m (4') maximum en rapport au niveau de sol extérieur ;
- Si les travaux nécessitent l'abattage d'arbre, un permis est requis afin de nous en indiquer la raison de la demande et prévoir un remplacement à l'arbre abattu ;

D'AJOUTER les dossiers complets applicables à la liste d'attente officielle considérant le règlement de contrôle intérimaire en vigueur.

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12910-07-03 9.1 Octroi de contrat - Martin Roy et Associés Inc. - Relevé et modélisation énergétique

CONSIDÉRANT qu'un bilan de santé de la Galerie d'art a été effectué en 2022 ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que le bilan dévoile que des investissements majeurs doivent avoir lieu afin de préserver le bâtiment ;

CONSIDÉRANT que la firme Martin Roy et Associés offre une analyse en efficacité énergétique pour une demande de financement du programme Réduction des GES par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ;

CONSIDÉRANT qu'une portion de ces investissements pourraient être financé via un programme d'aide financière de la FCM ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Martin Roy et Associés pour une modélisation énergétique pour une demande de financement au montant de 15 300 \$ plus les taxes applicables.

12911-07-03 9.2 Demande de commandites - Directrice de l'école Capitaine Luc Fortin

CONSIDÉRANT que la directrice de l'école primaire Capitaine Luc Fortin souhaite organiser une journée spéciale afin de recevoir tous ses enseignants pour la nouvelle année scolaire 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une activité de consolidation d'équipe sera au programme ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

DE PRÊTER gratuitement le centre culturel le 29 août 2023 pour les enseignements de l'école primaire Capitaine Luc Fortin ;

D'OCTROYER une somme de 200 \$ pour financer l'activité de consolidation d'équipe.

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

12912-07-03 10.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - soudures Brault Inc.

CONSIDÉRANT que la benne paysagiste actuelle du camion Hino des travaux publics est en mauvais état et dangereux pour les employés ;

CONSIDÉRANT que le camion est en bon état ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de la réparation de benne du camion Hino à l'entreprise Soudure Brault Inc. conformément à l'offre de service reçue le 23 mai 2023 au montant de 18 953,76 \$ plus les taxes applicables.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Soudure Brault Inc. conformément à l'offre de service reçue le 23 mai 2023 au montant de 18 953,76 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

12913-07-03 10.2 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Appel d'offres # CHI-20242025

ATTENDU que la Municipalité de Venise-en-Québec a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac - Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tôle de 1000, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique Hydroxyde de sodium en vrac ;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;

ATTENDU que la Municipalité de Venise-en-Québec désire participer à ce achat regroupé pour se procurer du Sulfate d'aluminium dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long ;

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20242025 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de Sulfate d'aluminium pour la période du 1^{er} janvier 2024 au le 31 décembre 2025 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offre ;

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achat regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Venise-en-Québec s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée ;

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Venise-en-Québec s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec reconnaît que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non membres de l'UMQ ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

12914-07-03 10.3 Ajout – panneaux d'arrêt – divers emplacements

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite améliorer la sécurité routière sur son réseau routier ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter des panneaux d'arrêt afin de mieux répondre aux objectifs de sécurité.

Il est proposé par Mme Marielle Gervais, appuyé par M. Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'IMPLANTER des panneaux arrêt sur les rues suivantes :

- Sur l'avenue Missisquoi à l'intersection de la 17^e Rue Est dans les 2 sens ;
- Sur la 60^e rue à l'intersection de l'avenue de la Pointe-Jameson dans les 2 sens ;
- Sur la rue des Chardonnerets à l'intersection de la rue des Tourterelles ;
- Sur la rue des Mésanges à l'intersection de la rue des Tourterelles ;
- Sur la rue des Merles à l'intersection de la rue Roger-Vanier ;
- Sur la rue des Merles à l'intersection de l'avenue Champlain ;
- Sur la rue des Rossignols à l'intersection de l'avenue Champlain.

12915-07-03 10.4 Octroi de contrat - Construction Dany Boucher Inc. - API-2023-1

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitation a été fait en juin 2023 pour le déneigement des espaces municipaux ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que l'entreprise Construction Dany Boucher constitue le plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de déneigement des espaces municipaux pour une durée de trois ans à Construction Dany Boucher pour un montant de 36 079,16 \$ sur trois ans, le tout selon les conditions énumérées dans le document d'appel d'offres.

12916-07-03 10.5 Octroi de contrat – Choinière et Morin Inc. - Déneigement 2024

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement du réseau routier municipal est venu à échéance cette année ;

CONSIDÉRANT que le fournisseur actuel répond aux exigences de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la hausse du prix du carburant, les matériaux, la pénurie de main d'œuvre et l'inflation ;

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

DE RECONDUIRE le contrat de déneigement à l'entreprise Choinière et Morin inc. 2019-2022 pour l'année 2023-2024 selon les mêmes clauses et termes que le présent contrat ainsi que les mêmes exigences et services pour un montant de 106 700 \$ plus les taxes applicables.

12917-07-03 10.6 Demande au ministère des Transports du Québec pour une autorisation pour délinéateurs (route 202)

CONSIDÉRANT que la route 202 le long de la baie du lac Champlain est une route très prisée par les cyclistes ;

CONSIDÉRANT que l'implantation de délinéateurs permettrait l'améliorer la sécurité du transport actif ;

CONSIDÉRANT la hausse marquée d'achalandage de la route 202 tant par les automobilistes que par le transport actif ;

CONSIDÉRANT que la juridiction de la route 202 relève du ministère des Transports du Québec ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

QUE ce Conseil présente une demande au ministère des Transports du Québec afin d'implanter des délinéateurs sur la route 202 débutant aux intersections de la route 202 et de la route 227 sur une distance d'environ 1,5 kilomètres vers l'Est jusqu'à la fin de l'accotement pavé ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



QUE des plans d'ingénieurs seront fournis au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des travaux publics.

- 12918-07-03 10.7 Autorisation – ouverture d'un appel d'offres public pour approvisionnement – rétrocaveuse

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics requiert une rétrocaveuse plus puissante et plus récente que celle actuelle ;

CONSIDÉRANT que la rétrocaveuse actuelle ne répond plus aux besoins ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant l'achat d'une rétrocaveuse neuve selon les règles d'adjudication des contrats municipaux pour des approvisionnements de plus de 121 200\$.

- 12919-07-03 10.8 Octroi de contrat - Signalisation Kalitec Inc. et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec désire améliorer la sécurité routière ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès de Signalisation Kalitec Inc. pour l'achat de 6 afficheurs de vitesse radar et 13 délinéateurs flexibles pour un montant de 34 934,00 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Signalisation Kalitec Inc. pour un montant de 34 934,00 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

- 12920-07-03 10.9 Octroi de contrat – Tetra Tech - Remplacement du poste de pompage PP5

CONSIDÉRANT que le poste de pompage PP5 requiert remplacement complet de la mécanique de procédé, de l'entrée électrique et du panneau de contrôle, ainsi qu'un agrandissement de la trappe d'accès ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont admissibles à la TECQ ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que la firme Tetra Tecq possède déjà plusieurs données techniques relatives au réseau sanitaire de la Municipalité ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à la firme Tetra Tecq le mandat de services professionnels pour la conception des plans et devis pour la réalisation du remplacement du poste de pompage PP5 sur la 23e rue Ouest pour un montant de 52 950 \$ plus les taxes applicables tel que défini dans la soumission datée du 20 juin 2023 ;

D'AUTORISER le directeur des services techniques à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à l'effet de la présente résolution.

11 RÉGLEMENTATION

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

12921-07-03 13.1 Déboursés du mois de juin 2023

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de juin 2023, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 593 307,07 \$;

D'ENTÉRINER les engagements au montant de 160 197,18 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

12922-07-03 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire du 3 juillet à 19 h 41.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Raymond Paquette
Maire

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier, CPA
Auditeur, M.Sc., DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses
décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-
Trésorier,
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalait à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de
l'article 142 (2) du Code municipal.

Raymond Paquette
Maire

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE
CONSEIL.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ANNEXE 1

Liste des paiements de 27 mai au 23 juin 2023		
CHÈQUES		
BLANKO	316.18 \$	ADM-HÉBERGEMENT WEB ANNUEL
LES ÉDITIONS PETITE MINE	649.22 \$	SSI-PREVENTION RISQUES FAIBLES
GROUPE LAVALLÉE	4 070.12 \$	PARC-JAMESON-INST. MODULE
ITM INSTRUMENTS INC.	281.69 \$	VOIRIE-ENTRETIEN - ACCESSOIRES-BATT
J. GAGNÉ EXCAVATION	109.23 \$	CENTRE CULTUREL-CHARGER ROCHES
MARTECH INC.	1 648.74 \$	TRANSPORT-DOS D'ANE
RG TECHNILAB	379.85 \$	SSI-CYLINDRE GAZ CALIBRATION
ST-JEAN CAROLE	1 082.90 \$	LOISIRS-REVENUS ACTIVITÉS INSCRIPTION
REY ANTONIN	525.00 \$	LOISIRS-SOIRÉE FIN D'ANNÉE 9 JUIN
MARCHANT DANY, RHÉAUME MA	771.47 \$	REMOURS. DE TAXES
BERGER STÉPHANE	74.68 \$	SSI-FRAIS DE DÉPLACEMENT-CONGRES
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR	3 179.64 \$	SSI-6 CYLINDRES
CARON STÉPHANIE	118.85 \$	LOISIRS-DANCE 9 JUIN
COMMUNICATION PLUS	6 408.30 \$	SSI-CASERNE-BOÎTE HDMI
DENICOURT & DENICOURT, A.	862.31 \$	URB-Arpentage- Quai municipal #6
LES ÉPANDAGES ROBERT	3 189.37 \$	PARCS-FIBRE TERRAIN DE JEUX
GROUPE LAVALLÉE	9 243.99 \$	PARCS-BORDURES AIRE DE JEUX
LE GROUPE SPORT-INTER PLUS	1 708.53 \$	PARCS-FILET SEPARATEUR TENNIS
IZ'ART MAQUILLAGE ARTISTIQUE	54.18 \$	LOISIRS-DANCE 9 JUIN
LABORATOIRE DE LA MONTÉRÉGIE	4 886.44 \$	RÉSEAU-HON. PERMÉABILITÉ ANALYSES-
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	998.92 \$	BIBLIO-FOURNITURES BUREAU/ IMPRIMÉS E
MARTECH INC.	841.64 \$	TRANSPORT-PIÈCES & ACCESSOIRES
MOTO SPORT G&L	157.50 \$	VOIRIE-ACC STIHL ET HARNAIS
PHARMACIE P-H AUBIN ET E. GODBOUT	49.18 \$	VOIRIE - ÉCRAN SOLAIRE
RÉGIE INTER. D'INC MT ST-GRÉG STE BRIGIDE	2 941.00 \$	SSI- TECHNICIEN PRÉVENTION
ROCHELEAU ET FILS	995.97 \$	VOIRIE-CONTENEUR
SERVICE SAUVETAGE TECHNIQ	4 759.97 \$	VOIRIE-GARDE CORPS
	155 822.18 \$	
PRÈLÈVEMENTS		
AG & CIE ATELIER CRÉATIF	1 006.03 \$	MARCHÉ PUBLIC-PLAQUETTES 2023
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	689.85 \$	URB-HONORAIRES PROFESSIONNELS
CARDIO CHOC	372.52 \$	SPR-ÉQUIPEMENT MÉDICAL - P.R.
DESJARDINS	150.00 \$	ADM-FRAIS DE BANQUE
DRUIDE INFORMATIQUE INC.	202.36 \$	ADM-ABONNEMENT ANTIDOTE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	685.20 \$	RESEAU-INST. DÉBITMÈTRES ÉGOUT
GAGNÉ MARTIN	280.00 \$	CENTRE-CULTUREL/BIBLIO
ICIMÉDIA INC.	702.50 \$	ADM-AVIS PUBLIC
LES CLUBS 4-H DU QUÉBEC	100.00 \$	LOISIRS-ASSOCIATION ET ABONNEMENT
MATÉRIAUX DISTAN	902.55 \$	TRANSPORT-4 TBA/16E AVENUE OUEST
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	442.00 \$	HYG MILIEU-CUEILLETTE DÉCHETS (CONTRAT)
NETTOYEUR MARTIN	75.12 \$	ADM-ENTR. & RÉP. BÂTIMENTS
PAPETERIE COWANSVILLE	114.94 \$	ADM-FOURNITURES DE BUREAU-DATEUR
PROANIMA	1 390.52 \$	URB-SERVICE ANIMALIER PROANIMA
LES PRODUCTIONS PRO-STAR	1 408.44 \$	LOISIRS-ST-JEAN-BAPTISTE/23 JUIN
REIS JEAN-PIERRE	225.00 \$	ADM-ENTRETIENS VITRES
TENAQUIP	118.45 \$	VOIRIE-PIÈCES & ACCESSOIRES
UNI-SELECT CANADA INC.	316.59 \$	VOIRIE-ÉTAU
VILLE DE BEDFORD	5 865.45 \$	LOISIRS-QUOTES-PARTS ARENA
VOX AVOCATS INC.	5 303.23 \$	ADM-SERVICES JURIDIQUES - LÉGAL ET
BÉLANGER SAUVÉ	1 021.67 \$	URB-SERVICES JURIDIQUES - RCI
SERVICE VISA DESJARDINS	10 000.00 \$	ADM-ACHATS VOIRIE-ADM-
AMILIA	113.83 \$	ADM-FRAIS DE TRANSACTIONS EN LIGNE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	10.00 \$	ADM-ASSOCIATIONS ET ABONNEMENTS
SERVICE DE CARTES DESJARDINS	7 166.06 \$	ACHATS VOIRIE-ADM-
ADT CANADA INC.	365.55 \$	ADM-LOCATION ÉQUIPEMENTS & CONTRAT
APSAM	250.00 \$	VOIRIE-FORMATION - VOIRIE-ESPACE CLOS
BERNIER PAUL	35.00 \$	URB-C.C.U.-MAI 2023
BÉTON MOBILE RIVE-SUD	833.57 \$	PARCS-BÉTON OMBRIÈRE



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



B. FRÉGEAU & FILS INC.	6 217.90 \$	PARC BASE PLEIN AIR-DRAINAGE
BORDO, LANA	848.64 \$	ADM-AUTRES CONTRATS - CONCIERGE
BENEVA	3 107.96 \$	ADM-ASSURANCES COLLECTIVES
CARDIO CHOC	48.22 \$	VOIRIE-CONTENANT SÉCURITAIRE -
CASHMAN ANNE	35.00 \$	URB-C.C.U. - MAI 2023
CHOINIÈRE & MORIN INC.	14 866.80 \$	TRANSPORT-SAISON 2022-2023/INFLATION ET
CMP MAYER INC.	34.50 \$	SSI-VÊTEMENTS/ CHAUSSURES & FOURN
COURTEMANCHE-LAPIERRE LAURA	35.00 \$	URB-C.C.U.-MAI 2023
ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU	586.37 \$	VOIRIE-INSP. HINO-REMARTIS-AUTOBUS
EUROFINS / ENVIRONEX	2 216.72 \$	RESEAU-TESTS D'EAU POTABLE - AQUEDUC
GARAGE LÉO LORD	131.36 \$	VOIRIE-ENT. TERRAIN PICKELLBALL
L'HOMME ET FILS ENR	5 293.67 \$	VOIRIE-PARCS-PIÈCES & ACCESSOIRES -
HYDRO QUÉBEC	2 537.87 \$	ÉLECTRICITÉ-LUMINAIRES
ICIMÉDIA INC.	120.72 \$	ADM-AVIS PUBLIC
ICIMÉDIA INC.	839.32 \$	ADM-AVIS PUBLIC
INTER CLÔTURES STRUCTURA	2 701.91 \$	PARC A CHIEN-CLOTURE
KALITEC SIGNALISATION	3 041.78 \$	TRANSPORT-PIÈCES & ACCESSOIRES -SIGNALIS
LALONDE NICOLE	692.92 \$	BILBIO-FRAIS DE DÉPLACEMENT-BIBLIO
LORANGE MARIE-ANDRÉE	35.00 \$	URB-C.C.U. MAI 2023
MARCEL DUVAL FER & MÉTAUX	206.96 \$	SSI-SERVICES DE FORMATION
MARCHÉ VENISE	365.00 \$	ADM- ALIMENTS/ BOISSONS
MASSÉ DOMINIC	35.00 \$	URB-C.C.U.-MAI 2023
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	29 925.40 \$	CUEILLETTE DÉCHETS (CONTRAT)
NETTOYEUR MARTIN	75.12 \$	ADM-ENTR. & RÉP. TAPIS
LES NOTAIRES MÉNARD & PAQUETTE INC.	632.90 \$	ADM-ACHAT DE LOTS
PITNEY BOWES	993.67 \$	ADM-FRAIS DE POSTE
RCAP LEASING	931.30 \$	ADM-BAIL PHOTOCOPIEURJUILLET-SEPT
RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE	11 410.19 \$	BIBLIO-ADHÉSION RÉSEAU BIBLIO-04-2023
SANIBERT	486.29 \$	PARCS-SENTIER DE LA NATURE-TOILETTE
SAUVE-GARDE NATURE	180.44 \$	ENV-ENT MANGEOIRES
SAUVETAGE L'ARANÉA INC.	3 305.53 \$	SSI-MAINTIEN-SERVICES DE
SOLUTION BUROTIC 360	651.38 \$	DM-LOCATION ÉQUIPEMENTS
SUPER SOIR	2 104.80 \$	VOIRIE-SSI- ESSENCE & CARBURANT DIESEL
TÉLUS	105.07 \$	VOIRIE-TÉLÉPHONIE
TETRA TECH QI INC.	6 323.63 \$	URB-TRAVAUX DE RÉFECTION QUAI-
THIBAULT & ASSOCIÉS	172.46 \$	SSI-REPARATION APP
UNI-SELECT CANADA INC.	423.96 \$	VOIRIE-PIÈCES & ACCESSOIRES - GARAGE-
LES VÉHICULES OFFROAD 227	147.56 \$	VOIRIE-ENTRETIEN 4 ROUE
VENISE NAUTIQUE	646.74 \$	VOIRIE-PONTON-INST. BOUÉES
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES	402.50 \$	AQUEDUC-PRODUIT ACC.
PITNEY BOWES	993.67 \$	ADM-FRAIS DE POSTE
LES PRODUCTIONS PRO-STAR	1 724.63 \$	LOISIRS-ST-JEAN-BAPTISTE/23 JUIN
ROYAL PYROTECHNIE INC.	4 886.44 \$	LOISIRS-FEUX D'ARTIFICE 23-06-2023
	150 668.73 \$	
SALAIRES 27 MAI AU 23 JUIN 2023	126 234.64 \$	
FRAIS SALAIRES	384.34 \$	
ENGAGEMENTS		
CTSPEC TECHNOLOGIES	4 504.17 \$	ADM-ABONNEMENTS LOGICIELS-CT-SPEC
FONDATION MMD EXCAVATION	27 823.95 \$	ADM-TRAVAUX FONDATION DRAIN
GOÉLAN	27 629.01 \$	PARCS-MODULE DE JEUX -PARC JAMESON
CLAVEAU NORMAND	26 800.00 \$	SSI-BATEAU
7828349 CANADA INC./PEINTURE ST-CYR	13 830.34 \$	GALERIE D'ARTENTR. & RÉP. GALERIE D'ART-
AQUASPHERA CONSEIL INC.	4 929.84 \$	URBANISME-ÉTUDE HYDROLOGIQUE 51E RUE
AVIZO EXPERTS-CONSEILS	3 541.23 \$	RESEAU-MESURE DES DÉBIT HIVERNALE
INGÉNIERIE PRIMA CONSEIL	51 138.64 \$	RESEAU PLUVIAL-CONTRAT APP-2023-1
	160 197.18 \$	
	593 307.07 \$	